



## PROJET ODE A LA MER SUR LES SECTEURS SOLIS, SORIECH ET AVENUE DES PLATANES

### DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE LATTES

## **AVIS DE FIN DE CONCERTATION DU PUBLIC** AU TITRE DE L'ARTICLE L.103-2 DU CODE DE L'URBANISME



Par délibération n° M2021-336 en date du 28 juillet 2021, le Conseil de Métropole a approuvé les objectifs et modalités de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lattes pour la réalisation du projet Ode à la Mer sur les secteurs Solis, Soriech et avenue des Platanes

Cette concertation, qui a démarré le lundi 20 juin 2022 **prendra fin le dimanche 11 septembre 2022 au soir.**

Jusqu'à cette date :

- les dossiers sont toujours consultables en ligne sur les sites internet de Montpellier Méditerranée Métropole ([www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public](http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public)) et de la Mairie de Lattes ([www.ville-lattes.fr](http://www.ville-lattes.fr)).
- Ils sont également mis à disposition à la Mairie de Lattes et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole aux heures d'ouverture habituelles accompagnés de registres.

Les observations du public peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse : [lattesdpode@montpellier3m.fr](mailto:lattesdpode@montpellier3m.fr), ainsi que par voie postale au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci- après : « Projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération Ode à la Mer - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 ».